

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal 20 juin 2014



Podium de la Lizeroux, le 13 juillet dernier. Cédric BROCHE, coach au club des sports de La Plagne, a remporté le mémorial Anne PETEX 2014 suite à sa montée en vélo en chaussure de ski.

De gauche à droite en haut : Martin ARÈNE (club des sports et comité de savoie), Cédric BROCHE, Julien LIZEROUX, Guillaume GRAND (club des sports).

En bas : Kevin ROLLAND, Mathieu FAIVRE (FFS), Ben VALENTIN, Tessa WORLEY (FFS), Margot BAILEY (FFS), Joséphine FORNY (FFS).



Dépôt de gerbe au monument aux morts le 14 juillet dernier, en présence d'Auguste Picollet, conseiller général, de Georges Bérard, président de l'association des anciens combattants, de Jean Luc Boch, maire et de nombreux élus. Le traditionnel piquet d'honneur était composé des représentants de l'association des Anciens Combattants, d'un représentant de la gendarmerie d'Aime, des sapeurs pompiers d'Aime et du chef de la police municipale de Macot La Plagne.

Présents : M. Jean Luc BOCH, maire, Mmes Séverine BRUN et Christiane CHARRIÈRE, adjointes, MM. Patrice MEREL, René ALLAMAND et Gérard MONTILLET, adjoints
 Mmes Fabienne ASTIER, Patricia BÉRARD, Sylvie BÉRARD, Evelyne FAGGIANELLI, Marion LIZEROUX, Corine MICHELAS, Myriam MONTMAYEUR, conseillères municipales
 MM. Laurent ASTIER, Michel ASTIER-PERRET, Richard BROCHE, Stéfan KOUMANOV, Raphaël OUGIER, Joël OUGIER SIMONIN, conseillers municipaux.
 Madame Evelyne Faggianelli a été élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du conseil municipal du 19 mai 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire explique que la date du conseil municipal a dû être modifiée (initialement prévu le 16 juin) en raison de l'obligation de désigner les délégués du conseil municipal pour l'élection des sénateurs à la date du 20 juin. La décision a donc été prise de ne retenir qu'une seule date.

Monsieur le maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Convention avec l'office national des forêts pour les jobs d'été
- autorisation à la Société d'aménagement de La Plagne (SAP) pour la réalisation de travaux sur la piste Cornegidouille

Affaires générales

1. ELECTION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

La liste « ensemble pour l'avenir » composée, en titulaires, de : 1. Corine MICHELAS, 2. René ALLAMAND, 3. Séverine BRUN, 4. Jean Luc BOCH, 5. Christiane CHARRIÈRE et en suppléants, de 1. Gérard MONTILLET, 2. Fabienne ASTIER, 3. Patrice MEREL, est désignée pour représenter la commune lors des élections des sénateurs dans le département de la Savoie le 28 septembre 2014. (Présents : 19, votants : 19, pour : 19)

2. CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAINADE AU PLAN D'EAU PENDANT L'ÉTÉ 2014

Afin qu'une surveillance du plan d'eau soit mise en place pendant la saison estivale, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention tripartite avec la communauté de communes des versants d'Aime (COVA), gestionnaire du plan d'eau, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et la commune de Macot La Plagne pour la mise à disposition de sauveteurs.

Patrice MEREL rappelle que la gestion du plan d'eau étant déléguée à la Cova, cette dernière supportera la participation financière d'un montant de 14 303,68 € pour la mise à disposition d'un maître nageur sauveteur, un sauveteur et un sauveteur en renfort pour un mois durant l'été 2014. La surveillance du plan d'eau aura lieu tous les jours de 12h à 18h pendant la période allant du 27 juin au 29 août 2014. (Votants : 19, pour : 19)

3. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION DE DEUX CONTRATS DE SUBVENTION

Il est rappelé au conseil municipal le dispositif mis en place pour relancer la rénovation des appartements en station en lien avec la SAEM Plagne rénov', la société d'aménagement de La Plagne et les agences immobilières.

A ce titre, le conseil municipal décide de procéder au versement des subventions pour deux dossiers de rénovation achevés :

- appt à Plagne Centre : aide de 2 024 euros (soit 1 012 € pour la SAP et 1 012 € pour la commune) pour 10 118,20€ TTC de travaux.

- Appt à Plagne Centre : aide de 2 361,28 € (1 180,64 € pour la SAP et 1 180,64 € pour la commune) pour 11 806, 43 € de travaux.

(Votants : 19, pour : 19)

4. AUTORISATION AU MAIRE À PROCÉDER AUX OPÉRATIONS DE RECENSEMENT EN 2015

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à lancer les opérations de recensement qui doivent avoir lieu aux mois de janvier et de février 2015 dans la commune ainsi que la nomination d'un coordonnateur communal, le recrutement des agents recenseurs nécessaires à la collecte des informations et d'insérer au budget la dotation forfaitaire attribuée pour cette opération. (Votants : 19, pour : 19)

5. CONVENTION DE SUIVI MÉDICAL AVEC LE MEDECIN RÉFÉRENT POUR LA CRÈCHE COMMUNALE «LES P'TITS BONNETS»

Christiane CHARRIÈRE informe le conseil municipal que la crèche communale «les p'tits bonnets» a l'obligation de s'assurer le concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou à défaut, d'un médecin généraliste possédant des compétences particulières en pédiatrie.

A ce titre, elle propose de renouveler la convention (qui est arrivée à échéance) avec le Docteur RODRIGUEZ pour une durée de 3 ans, soit du 21 juin 2014 au 20 juin 2017. Sylvie BÉRARD demande quel critère permet de choisir le médecin. Christiane CHARRIÈRE explique que le docteur Rodriguez est le seul médecin qui a répondu aux besoins de la collectivité lors de la première convention.

(Votants : 19, pour : 19)

6. CLUB DES JEUNES DE MACOT LA PLAGNE - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Dans le cadre de la mise en place du club des jeunes de Macot La Plagne, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention de mise à disposition de locaux communaux disponibles afin d'accueillir les enfants du club pour la période du 07 juillet 2014 au 29 août 2014. (Votants :19, pour :19)

7. CLUB DES JEUNES «LOISIRS ET NATURE» - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION POUR L'UTILISATION DE LOCAUX COMMUNAUX

Dans le cadre de l'organisation du club enfants « loisirs et nature » de Plagne Bellecôte, le conseil municipal approuve la mise à disposition des locaux disponibles à la bagagerie de Plagne Bellecôte pour la saison estivale.

Monsieur le maire précise que la mise à disposition de ces locaux est gratuite car l'association concernée est subventionnée par la commune.

(Votants : 19, pour : 19)

Finances

8. APPROBATION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION «LOISIRS ET NATURE» POUR 2014

L'association «Loisirs et Nature» a mis en place un club des jeunes sur la commune de Macot La Plagne proposant des activités ludiques et sportives. Après avoir réalisé son budget, cette association sollicite la commune pour une aide.

Séverine BRUN propose de verser une subvention de 18 000 euros en deux temps :

- un premier versement de 9 000 euros au 30 juin 2014
- un deuxième versement de 9 000 euros sur présentation du bilan au 31 août 2014.

Elle précise que ce dossier a été monté en urgence et que la directrice de l'association a réalisé un travail formidable. Ce centre de loisirs à destination des enfants de la commune de 6 à 12 ans sera ouvert du 7 juillet au 29 août et proposera des activités très intéressantes.

Joël OUGIER SIMONIN fait remarquer que ce centre de loisirs sera en doublon avec celui déjà proposé par l'EAC et financé par la Communauté de communes des versants d'Aime (COVA). Il souhaite que cela soit revu les années futures.

Séverine BRUN prend bien note de la remarque et indique que le souhait des élus est d'initier une réflexion globale. L'objectif de ce centre de loisirs, lancé en urgence, était principalement de pallier les besoins pour cet été.

Les élus espèrent bien pouvoir évoquer ce point avec la COVA afin de trouver une solution au niveau intercommunal qui répondrait à la demande des familles.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que les associations doivent demander leur subvention au moment des préparations budgétaires car cela peut entraîner quelques difficultés pour la commune. Séverine BRUN explique qu'un calendrier sera mis en place pour ces demandes avec une date limite de dépôt des dossiers et que les critères d'attri-

bution vont faire l'objet d'un accord des élus.

Corinne MICHELAS s'inquiète de savoir si le deuxième montant versé sur présentation d'un bilan pourrait être plus important que celui annoncé.

Le budget étant extrêmement limité, Séverine BRUN indique que le montant ne pourra pas être supérieur.

Richard BROCHE s'interroge sur le lieu des activités et le nombre de places. Christiane CHARRIÈRE répond que les activités auront lieu aussi bien dans la vallée qu'en station et que l'effectif est limité à 20 enfants par semaine sur l'ensemble des deux sites. L'association s'adaptera si la demande est plus importante.

Suite à l'interrogation de Corinne MICHELAS sur l'origine de cette association, Christiane CHARRIÈRE explique que l'association «Loisirs et Nature» existe depuis de nombreuses années sur Plagne Bellecôte et propose déjà des semaines d'activités et de loisirs pour les vacanciers.

Michel ASTIER PERRET demande si l'enveloppe des 18 000 euros peut être revue à la baisse si le résultat final est meilleur.

Séverine BRUN répond que cette somme est prévisionnelle, que cela dépend de la participation des familles. Elle souhaite que cette somme ne soit pas dépassée.

Le conseil municipal approuve le versement de la subvention dans les conditions énoncées ci-dessus à l'association «loisirs et nature». (Votants : 19, pour : 19)

Finances

9. SUPPRESSION POSTE CATÉGORIE B ET CRÉATION POSTE CATÉGORIE C

Suite au départ du coordinateur périscolaire le 31 mai dernier, Christiane CHARRIÈRE explique que la collectivité a réintégré à sa demande un agent en disponibilité, titulaire des mêmes diplômes, afin d'assurer les missions de coordinateur. Cet agent doit être réintégré dans ses grades et échelons, soit adjoint territorial d'animation de 2e classe à temps complet.

Le conseil municipal décide de supprimer le poste d'éducateur jeunes enfants (catégorie B) à temps complet de l'ancien coordinateur et de créer un poste d'adjoint territorial d'animation de 2e classe à temps complet (catégorie C). (Votants : 19, pour : 19)

10. CRÉATION DE 5 POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires mise en place dans les écoles du chef lieu dès la rentrée scolaire 2014/2015, le conseil municipal approuve la création de 5 postes d'adjoints d'animation pour une durée hebdomadaire maximale de 10h pour la période du 1er septembre 2014 au 04 juillet 2015.

Christiane CHARRIÈRE explique que les animateurs seront embauchés suivants les effectifs annoncés pour la rentrée. Monsieur le maire précise qu'il est extrêmement difficile de trouver des animateurs et des intervenants pour l'école de La Plagne.

Joël OUGIER SIMONIN demande le coût de la création de ces postes ou du moins une estimation ?

Monsieur le maire répond qu'aucune estimation n'a été faite mais rappelle que cette réforme est obligatoire. Christiane CHARRIÈRE précise qu'une participation des parents est demandée à hauteur de 1,50 euro pour 1h30. (Votants : 19, pour : 19)

Urbanisme

11. AVENANT À LA PROMESSE DE VENTE BMC LOISIRS À PLAGNE SOLEIL

Patrice MEREL rappelle la promesse de vente avec la société BMC Loisirs pour la réalisation de 2 chalets à Plagne Soleil. Suite à quelques difficultés rencontrées avec la topographie du terrain et les études thermiques, la société BMC Loisirs sollicite la commune pour différer de quelques semaines le dépôt du permis de construire prévu initialement au 31 mai 2014 sans modifier les autres termes de l'accord initial. Le conseil municipal approuve donc l'avenant à la promesse de vente mentionnant la date limite du dépôt de construire au 10 juillet 2014.

(Votants : 19, pour : 19)

12. PROJET IMMOBILIER DE RÉSIDENCE CLUB À PLAGNE VILLAGES

Ce projet de réalisation d'une résidence club à Plagne Village était porté par les sociétés Proméo et MMV. La société MMV vient de faire part à la commune de son désengagement de ce projet. Monsieur le maire informe que la société Odalys Résidences a fait part de sa volonté de se substituer à MMV dans le cadre de la convention d'aménagement touristique. Pour le moment, monsieur le maire indique que l'acte rédigé par Odalys Résidences n'est pas conforme au souhait de la commune. Il demande juste aux élus de prendre acte de la substitution des sociétés mais insiste sur le fait qu'aucune décision définitive n'est prise. Le conseil municipal prend acte que la société Odalys Résidences a indiqué être d'accord pour se substituer à la société MMV. (Votants : 19, pour : 19)

13. APPEL À PROJET À PLAGNE BELLECÔTE

Suite au souhait des élus de redynamiser la station de Plagne Bellecôte, Patrice MEREL propose de lancer un appel à projet sur le secteur de Plagne Bellecôte pour répondre au déficit d'animation constaté.

Parallèlement, Patrice MEREL explique qu'une commission ad hoc (commission créée uniquement pour ce projet), présidée par monsieur le maire et avec lui même, doit être constituée. Il demande que les élus intéressés se fassent connaître. René ALLAMAND, Fabienne ASTIER, Stéfan KOUMANOV et Raphaël OUGIER souhaitent intégrer la commission ad hoc.

Michel ASTIER PERRET craint que ce projet crée des précédents et incite les autres stations à faire la même demande. Il est fort possible que d'autres demandes parviennent en mairie mais ce sera au conseil municipal de décider des urgences et sur ce qui peut être réalisé. Patrice MEREL ajoute également que les services de l'État sont là aussi pour réguler ce type de demande, qui doit correspondre à

un réel besoin d'intérêt général. Dans ce projet, le thème de l'animation de la station est primordial.

A ce titre, Michel ASTIER PERRET demande si cela ne va pas empiéter sur les missions de la Maison du tourisme. Patrice MEREL répond que les animations concernées seraient plutôt différentes et complémentaires.

Monsieur le maire précise que la commune gardera la propriété du terrain et les futurs candidats ne pourront pas créer de fonds de commerce.

Le conseil municipal accepte le lancement d'un appel à projets sur le secteur de Plagne Bellecôte et valide la commission ad hoc comme citée ci-dessus. (Votants : 19; pour : 18, contre : 1 Richard Broche)

14. DOSSIER UTN CHALET DES MOUTONS

Toujours dans le cadre de redynamisation de la station de Plagne Bellecôte, le conseil municipal donne son accord pour continuer et mener à bien un projet hôtelier novateur sur le site du chalet des moutons et d'obtenir une nouvelle autorisation d'UTN (unité touristique nouvelle) puisque la précédente devient caduque en août 2014.

Patrice MEREL indique que la proposition serait plus sur une vente de foncier à terme plutôt qu'une concession de travaux (retour du foncier et des bâtiments à la commune au bout de 50 ans).

(Votants : 19, pour : 19)

15. ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS BRIANÇON-MARJOLLET

Suite à la mise en place d'une chambre de vannes pour la conduite d'adduction d'eau potable de la commune sur un terrain privé et la demande du dit propriétaire pour un échange de terrain, le conseil municipal accepte l'acquisition de la parcelle où se situe la chambre à vannes : section I n°271, la Bagnaz, d'une surface de 585 m² à 1 euro/m² soit un montant total de 585 euros et une indemnité d'arbres de 400 euros. En contrepartie, le conseil municipal accepte la cession de la parcelle section C n°1839, la Perrière, d'une surface de 112 m² au prix de 50 euros le m², soit un montant total de 5 600 euros. (Votant : 19, Pour : 19)

Ajout délibération

16. TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PISTE CORNEGIDUILLE

Le conseil municipal autorise la société d'aménagement de La Plagne à réaliser des travaux d'aménagement de la piste Cornegidouille située sur les parcelles communales Section N n°1626-1584-1386-1625. Les travaux porteront sur le re-profilage de la piste pour un accès plus facile aux débutants. (Votants : 19, Pour : 19)

17. CONVENTION AVEC L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS POUR L'ENCADREMENT DES JOBS D'ÉTÉ

Dans le cadre des « jobs d'été », le conseil municipal approuve la convention à passer avec l'office national des forêts pour l'encadrement des jeunes durant la saison estivale 2014.

Pour cette mission, Joël OUGIER SIMONIN informe les élus que l'office national des forêts est rénuméré 14 122 € HT. Séverine BRUN s'interroge sur cette somme qui lui paraît élevée juste pour l'encadrement des jeunes pendant l'été. Joël OUGIER SIMONIN répond que la somme est la même depuis plusieurs années. L'engagement pour cet été étant déjà pris, ce tarif sera revu et retravaillé avec l'office national des forêts l'année prochaine.

(Votants : 19, Pour : 19)

Questions diverses

BARÈME DES LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Séverine BRUN explique que le maire et les adjoints ont constaté que les loyers des logements communaux étaient très disparates.

Dans ce cadre et dans un souci d'équité, elle explique qu'il a été décidé de mettre en place un barème pour l'ensemble des logements communaux en différenciant les baux privés et les baux des employés communaux.

La proposition est :

- 9 € / m² pour les baux d'habitation classiques (locataires privés)
- 5 € / m² pour les logements attribués aux agents communaux la 1^{ère} année, puis 7 € / m² la 2^{ème} année et enfin 9 € / m² par la suite.

La décision finale sera prise par monsieur le maire dans le cadre de ses délégations mais le bureau souhaitait que l'ensemble des élus soit informé de cette décision.

LISTE MAPA

Monsieur le maire présente la liste des marchés publics inférieurs à 100 000 euros HT passés depuis le dernier conseil municipal (cf voir tableau).

ECLUSES TRAVERSÉE DE MACOT

Patrice MEREL rappelle la volonté des élus de mettre des ralentisseurs dans la traversée de Macot chef lieu. Pour le moment, la demande a été faite auprès du TDL et le dossier doit passer en commission mi-juillet. La mise en place de ces ralentisseurs devrait se faire après la réponse de la commission.

DOMAINE SKIABLE

René ALLAMAND souhaite faire un point sur les aménagements du domaine skiable prévus par la Société d'aménagement de La Plagne (SAP). Suite à une demande forte des athlètes de haut niveau, il a été décidé de réaménager le stade de slalom de Belle Plagne pour leur prévoir une zone d'entraînement de qualité. La proposition qui a été faite est de l'élargir et de le partager en 4 parties (zone pour les pros ; zone ludique ; skieur cross ; ski alpin).

En bas du stade de slalom, le versant de la zone débutante va être remodelé afin de faciliter l'apprentissage pour les débutants. Ensuite, le petit télésiège du Croët va être remplacé par un tapis.

Le télésiège de Belle Plagne sera démonté cet été. La décision a été prise suite à plusieurs réunions faites avec les différents partenaires de la station. Il a été constaté que la

fréquentation de cet appareil était plutôt faible et qu'il était peu utilisé par les débutants (mission première). Compte tenu de la mise en place d'un télésiège 8 places débrayable sur les colosses, le télésiège des colosses va être démonté. Par contre, il est prévu de réaliser un télésiège reliant Plagne Soleil au Dou du Praz.

Les travaux du télécabine de Montalbert débiteront l'année prochaine.

Monsieur le maire souhaite apporter une précision sur la fréquentation du télésiège de Belle Plagne. Il indique que le nombre de passages total est de 191 000 sur la saison, sachant qu'un télésiège est considéré comme viable au delà de 400 000 passages.

Joël OUGIER SIMONIN rappelle que ce télésiège était utilisé par les écoles de ski et les débutants. Ce télésiège ne fait peut être pas beaucoup de débit mais il assurait une prestation pour la station. Et cela risque d'entraîner une perte de clientèle débutante sur Belle Plagne. Stéfan KOUMANOV précise que l'appareil en question n'est pas utilisé pour les vrais débutants car la pente est trop forte sur le haut. Les premiers jours, le travail se faisait sur le télé-école et ensuite la plupart des cours prenait le télécabine pour aller sur Plagne Bellecôte.

Pour les cours un peu plus avancés qui peuvent descendre la pente devant le Carlina, les moniteurs rejoignent directement le télésiège des Blanchets. Le télésiège de Belle Plagne était de moins en moins utilisé ces dernières années. En revanche, il a été demandé à la SAP, en contrepartie de cet enlèvement, de descendre le plus bas possible le départ du tapis pour un accès facile et pour l'utilisation des deux côtés de la piste.

Richard BROCHE souhaite apporter une précision sur les décisions qui avaient été plus ou moins engagées lors du dernier mandat : il était prévu le déplacement de ce télésiège pour qu'il arrive en haut du Col de Forcle. Ce qui permettait de démonter les deux téléskis et d'assurer un autre départ de la station (autre que le bassin de Bellecôte) et d'offrir un accès à toute la partie ludique qui va être créée.

Patrice MEREL comprend tout à fait l'urgence à maintenir et à renouveler le parc vieillissant des remontées mécaniques mais cela ne doit pas se faire au détriment de la clientèle. Les touristes viennent là pour s'amuser et se faire plaisir, il est donc important de leur éviter de longues attentes à quelques remontées mécaniques pivots.

Patrice MEREL explique qu'il n'est pas contre le démontage du télésiège mais qu'il souhaite qu'une contrepartie soit proposée par la SAP.

Laurent ASTIER est d'accord aussi avec cette proposition car la grenouillère de Plagne Bellecôte a atteint sa limite de capacité. Le démontage des téléskis du Col de Forcle pourrait être intéressante au niveau sécurité compte tenu des pistes qui traversent ces téléskis. Il est également pour le réaménagement mais donne raison à Patrice MEREL sur le fait que cela doit être cohérent et doit éviter de surcharger les remontées mécaniques restantes (comme La Bergerie ou La Roche). Marion LIZEROUX est d'accord sur ce point.

Stéfan KOUMANOV souhaite préciser que l'ESF a donné son accord pour le démontage de ce télésiège car il était peu utilisé tel qu'il est proposé aujourd'hui mais qu'elle a toujours demandé qu'il soit remplacé avec un circuit différent. Corine MICHELAS rejoint l'avis des conseillers municipaux. Elle n'est pas d'accord que la SAP retire des remontées mécaniques sans proposer d'autres solutions.

René Allamand ajoute que le plan d'investissement de la SAP pour les années à venir est de 25 millions d'euros et qu'ils ont besoin de l'appui de la collectivité. Il ajoute qu'aujourd'hui la station de La Plagne a pris un certain retard sur les autres stations et qu'il est donc impératif d'avancer.

FÊTE DU VILLAGE

Marion LIZEROUX informe qu'un projet de fête du village est en cours d'élaboration. Une réunion a eu lieu le 8 juillet à 19h en mairie avec toutes les associations de la commune.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 100 000 € HT

| Procédure | Objet | Titulaire | Montant HT | Montant TTC |
|---------------|---|----------------|------------------------|-------------|
| MAPA 14/06 | MBC repérage amiante et élaboration DTA pour appartements et communs des bâtiments | N.S.H SARL | MBC Max 10 000 €/AN | 12 000 € |
| MAPA 14/10 | Entretien des espaces verts - prestation de fauchage et de tonte sur les stations d'altitude de La Plagne | ALPES PAYSAGES | 12 175 € | 14 610 € |
| MAPA 14/11 | Balayage mécanique des chaussées et parkings et hydrocurage des regards des pluviales | SARL SCAVI | 7 870 € | 9 444 € |

COMMISSION ÉLARGIE SPORT

Marion LIZEROUX, conseillère municipale déléguée au sport, souhaite créer une commission sport, ouverte aux administrés. Cette commission évoquera tous les sujets concernant le sport sur la commune.

Les personnes intéressées peuvent prendre contact auprès du service communication de la commune au 04.79.09.77.31 ou par email à com@macotlaplagne.com.

Une première réunion aura lieu dès la rentrée.

INFORMATION FLEURISSEMENT 2014

Un nouvel appel d'offres a été lancé à l'automne 2013, impliquant un changement de fournisseur pour les décorations florales estivales. Il s'avère que les prestations ne sont pas satisfaisantes et que le fleurissement 2014 n'est donc pas équivalent à celui des années passées. Consciente de cette baisse de qualité, et soucieuse de l'embellissement de la commune, tant pour les habitants que pour les touristes, la nouvelle municipalité réfléchit déjà à des adaptations et améliorations pour l'été 2015.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Tous les candélabres de l'éclairage public de la commune sont numérotés. Si vous constatez une anomalie ou une panne sur le réseau de l'éclairage public, veuillez en informer les services de la mairie en notant bien le ou les numéros des candélabres défectueux. Une intervention est programmée tous les mois.

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 28 juillet 2014 à 19h. Il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'août. A partir de la rentrée, les conseils municipaux auront lieu tous les premiers lundis du mois. Le conseil municipal du mois de septembre aura donc lieu le lundi 1er septembre.

FACEBOOK

Monsieur le maire informe qu'une page facebook de la commune a été créée. Un lien a été mis sur le site internet de la commune www.mairie-macotlaplagne.com.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 20h30

LES OEUVRES DES ECOLIERS DE MACOT

CHEF LIEU À LA MAISON DES ARTS

Les élèves de l'école de Macot chef lieu ont exposé à la maison des arts à Aime. Les oeuvres exposées ont été réalisées par les enfants du CP au CM2 avec le soutien du peintre plasticien Claude Burdin dans le cadre du projet «Pactes».



UN ESPACE DÉTENTE ET LUDIQUE À PLAGNE CENTRE

Inexploitée depuis 2012, la piscine de Plagne Centre s'est vite dégradée, et est devenu inesthétique et inexploitable malgré des travaux récurrents. Le coût de l'entretien annuel est trop important et la mise aux normes nécessite de très gros investissements.

De plus, chaque année, de nombreux retours négatifs de la part des clients sont parvenus en mairie et à la maison du tourisme.

La nouvelle municipalité a souhaité trouver rapidement une alternative à proposer à la clientèle dès cet été.

Voici le nouvel espace détente et ludique ouvert à tous à Plagne Centre.

AVANT LES
TRAVAUX



APRES LES TRAVAUX DE
RECOUVREMENT



Informations

Tri sélectif

Des conteneurs semi-enterrés ont été installés à l'intersection de la rue du Clos et de la route de la Remise à Macot La Plagne chef lieu.

A partir du 22 juillet, les bacs roulants situés dans les rues citées ci-dessous seront supprimés :

rue du Clos, rue de la Chaille, rue Saint Aubin, au cimetière, rue Saint Sébastien, devant la bibliothèque du chef lieu, en haut de la route de la Remise et à côté de la supérette du chef lieu.

Nous vous rappelons que des conteneurs semi-enterrés sont à votre disposition pour collecter vos déchets :

- A la salle polyvalente,
- Derrière la mairie,
- Rue du clos,
- Devant le groupe scolaire.

Encombrants

certaines de nos administrés ont bien du mal à trouver le chemin des déchetteries....



Afin de respecter l'aspect visuel de la commune et pour le bien être des habitants, la commune de Macot La Plagne vous rappelle que l'ensemble des encombrants doit être collecté et traité au sein de filières appropriées. En ce sens, des déchetteries sont à votre disposition :

Déchetterie du Praz à Valezan :

Ouverture du lundi au samedi (de mi-mars à à mi-décembre) :

9h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Ouverture du lundi au vendredi (de mi-décembre à mi-mars) :

De 13h30 à 17h30

Déchetterie des Bouclets à Plagne 1800 :

Ouverture du lundi au vendredi de 13h à 17h (de mi-décembre au 31 mai)

Ouverture du lundi au samedi de 13h à 18h (du 1er juin à mi-décembre)

Accès gratuit pour les particuliers.

Facturation pour les entreprises (max. 3 m³)

Le grand déballage est de retour... le 7 septembre 2014...(report au 14 septembre en cas de pluie)

Tous les habitants du village pourront, en toute légalité, vendre

tout ce qu'ils souhaitent devant leur porte (meubles, bibelots, véicules, machines, jouets, vélos, skis....) contre une participation de 5 EUROS.



Ceux trop excentrés ou habitant à la Plagne peuvent se réunir sur une place précise (vers le lotissement par exemple - en faire la demande au moment de l'inscription).

Au programme : buvettes, gâteaux, jeux, maquillage, bourse aux livres ...

Inscrivez vous dès maintenant (avant le 1er septembre), par email apemacot@orange.fr ou dans la boîte aux lettres de l'APE (sous le groupe scolaire). Un plan indiquant les maisons participantes sera distribué.

Centenaire de la guerre de 1914-1918

Le samedi 1er août 1914 vers 16h30, les communes de Tarentaise recevaient, comme partout en France, le télégramme du ministère de la Guerre annonçant l'ordre de mobilisation générale.

Aussitôt les affiches blanches aux deux drapeaux tricolores croisés, décrétant la mobilisation générale pour le dimanche 2 août étaient apposées devant les mairies. Dans tous les hameaux des communes de Tarentaise, les cloches des églises relayaient aussitôt la sinistre nouvelle que les gendarmes montaient annoncer dans les alpages.

Quand le 11 novembre 1918 vers midi les cloches sonnèrent de nouveau pour annoncer l'armistice, le bilan pour la Tarentaise était terrible : des plus de 7.000 hommes qui avaient rejoint le front, plus de 1 650 avaient été tués et plus de 3.000 blessés.

Pour rappeler le souvenir de cette page tragique de l'histoire de notre vallée, la commune de Macot La Plagne fera sonner les cloches de l'église (comme toutes les communes de Tarentaise) **le vendredi 1 août 2014 à 16h30 et pendant 1650 secondes (soit 25 minutes) pour honorer la mémoire des 1650 enfants de la vallée morts pour la France.**

10 août 2014 Fête de l'alpage

Dou du Praz - Plagne Soleil

11h - Messe sur le plateau du Dou du Praz suivie de la fête

Maison du tourisme La Plagne :
04.79.09.02.01

15 août 2014 Commémoration du 70° anniversaire du parachutage de La Plagne

10h30 - Messe

11h15 - Commémoration

lieu : Place de la commémoration du parachutage de La Plagne à Plagne Centre
Puis Fête de Plagne Centre

15 au 17 août 2014 3e édition du Beton on Fire

Piste olympique de Bobsleigh - La Roche

La maison du tourisme de La Plagne recherche des bénévoles pour sa 3^e édition du SEBA Beton on fire. Des dossiers de candidature sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Renseignements : 04.79.09.02.01 Maison du tourisme.

18 au 20 août 2014 10e Urban Plagne Estival

Plagne Bellecôte

La maison du tourisme de La Plagne recherche des bénévoles pour sa 10^e édition de l'Urban Plagne Estival . Des dossiers de candidature sont disponibles à l'accueil de la mairie.

Renseignements : 04.79.09.02.01 Maison du tourisme.

Dimanche 7 septembre 2014 Mémorial Crétier/Brykajlo

Organisé par le comité des fêtes de Macot La Plagne

Terrain de pétanques du Chef lieu (en dessous des tennis)

Concours de pétanque convivial entre amis en hommage à Georges CRÉTIER et à Laurent et Yves BRYKAJLO

Inscription avant le 04 septembre 2014 auprès de Gilbert, Bar le Saint Jacques